

Telle est l'unique condition requise pour jouir des précieux avantages de l'Apostolat de la Prière : s'approprier par une simple offrande les intentions du Cœur de Jésus.

Cette offrande pourrait se faire mentalement. Cependant il est bon, pour mieux se fixer, d'adopter l'une des formules indiquées ci-après. On pourrait encore se servir, en la dirigeant à cette intention, de la prière requise pour gagner plusieurs indulgences accordées aux Associés de l'Archiconfrérie du Sacré Cœur de Jésus, et qui consiste dans le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo* et l'aspiration : *Cœur aimable de mon Jésus, faites que je vous aime toujours de plus en plus !*

(A continuer)

---

*Gloire, Amour, Réparation au Cœur adorable de Jésus et au très saint et Immaculé Cœur de Marie.*

---

A. M. D. G. & M. IM.

---

CANADA, ONTARIO, 7 novembre 1884.

(1er vendredi du mois).

A Monsieur le Directeur de "*La Petite Revue du Tiers-Ordre et des Intérêts du Cœur de Jésus*," Montréal.

TRÈS-CHER MONSIEUR,

Comme chacun le sait, l'armée du mal fait d'indicibles efforts pour perdre éternellement des millions d'âmes ; elle redouble de rage et d'audace surtout contre la Ste. Eglise et son auguste chef, Léon XIII.

D'un autre côté, nous voyons, avec un véritable bonheur, l'armée du bien s'unir plus que jamais sous le glorieux, "dra-

---

A plus forte raison, l'offrande de nos actions aux Intentions de l'Apostolat ne préjudicie-t-elle en rien au don qu'on a pu faire aux âmes du Purgatoire du mérite satisfactoire de ces mêmes actions. Ce que l'Apostolat nous demande dans nos œuvres, ce n'est pas leur *mérite Satisfactoire*, c'est comme disent les théologiens, leur *vertu méritoire*.